

2B PATRIMOINE
EURL au capital de 3 000 euros,
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 528 857 543,
dont le siège social est situé : 12 RUE DES ABONDANCES 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
le 30 septembre,
à quatorze heures,

Au siège social, 12 RUE DES ABONDANCES 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Monsieur Christophe DECAIX, demeurant 12 RUE DES ABONDANCES 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10,00 euros chacune émises par la société 2B PATRIMOINE,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Christophe DECAIX.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Christophe DECAIX, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Modification de l'article 8 des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution

L'associé unique décide d'apporter 85% de parts composant le capital de la société 2B Patrimoine, à la société CDE INVEST CAPITAL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 500 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 943 377 200, dont le siège social est situé 19 rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt). Le rapport du commissaire aux apports est joint.

Deuxième résolution

L'associé unique,

Suite à l'apport de titres décidée ci-dessus, constate qu'il y a lieu de modifier en conséquence les statuts de la société.

En conséquence, il est décidé de modifier comme suit :

Article 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de trois mille euros (3 000 €). Il est divisé en trois cents (300) parts sociales de dix euros (10 €) chacune, numérotées de 1 à 300, intégralement souscrites et intégralement libérées.

À la suite de l'apport du 30 septembre 2024, la répartition du capital social est la suivante :

- La société CDE INVEST CAPITAL (EURL au capital de 500 000 €, RCS Nanterre 943 377 200, siège social 19 rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt) détient 255 parts sociales (85 %).

- Monsieur Christophe DECAIX détient 45 parts sociales (15 %).

En conséquence, la société 2B Patrimoine est désormais une société à responsabilité limitée à deux associés.

Les soussignés déclarent expressément que ces parts sociales ont été réparties entre eux dans la proportion sus indiquée.

Troisième résolution

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Christophe DECAIX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. DECAIX', is written over a horizontal line. The signature is enclosed in a light gray rectangular border.